

Envoyé en préfecture le 03/04/2017

Reçu en préfecture le 03/04/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 059-215900903-20170330-17\_1\_5-DE

DEPARTEMENT DU NORD  
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations  
Du Conseil Municipal

Le jeudi 30 mars 2017 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 24 mars 2017 - Nombre de membres en exercice : 27

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Claude LAMARCO, Xavier BASSELET, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, MM. Eric DESREUMAUX, Riquier WILLOQUET,

Absents excusés (ayant donné pouvoir): M. Stéphane DELANNOY (à Mme Marie-Paule LEPERS), M. Didier DUPE (à Mme Colette GRASER), M. Alexandre MEZIERE (à M. le Maire)

Excusée : Mme Danièle PETIT

Absentes : Mmes Christiane DECANter-CAULLET, Martine FOULON, Karine VIENNE épouse DUTOIT, Dong NGUYEN, Aurélie VERNIER

N° 17-1-5

-----  
**Ressources humaines**  
-----

Indemnité pour le gardiennage des églises

Rapport de M. le Maire,

Par circulaire n°16-077 du 30 mai 2016, M. le Ministre de l'Intérieur a fixé le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales à 474.22€ lorsque le gardien réside dans la commune où se trouve l'édifice du culte, objet du gardiennage.

Ceci étant exposé, il vous est proposé de maintenir le versement de l'indemnité maximale de 474.22€ à M. l'Abbé Tiberghien, curé de la paroisse Saint Vaast.

Travaux préparatoires :  
CA du 7 mars 2017  
Commission Générale du 14 mars 2017



Le Conseil

Adhère à la proposition ci-dessus

Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil

Certifié conforme

Le Maire